

SOMMAIRE

Carte scolaire

Salaire

Jour de Carence / DIF

Évaluation des enseignants

Dossier spécial

ECOLE du SOCLE

BULLETIN d'ADHESION

SNUipp 71 Infos 71



BULLETIN DE LA SECTION DE SAONE-ET-LOIRE DU SNUipp (FSU)
Maison des Syndicats - 2, Rue du Parc - 71100 CHALON-SUR-SAONE

Directeur de Publication : Ch.LECORNEY - Prix : 0,74€ - Imprimé par nos soins - Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp71.
Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp71

CPPAP 0313 S 04237 - ISSN 1267 - 4281

Dispensé de timbrage Chalon C.D.I.S.

CPPAP 0313 S 06497
ISSN 1267-4281

Dispensé de timbrage
CHALON C.D.I.S.



Bulletin N°104
Déposé le 13/03/2012

LA GUERRE DES CHIFFRES ! L'ÉCOLE ASSASSINÉE

Le Ministère vient de réaffirmer que le solde « fermetures-ouvertures » de classes sera nul à la rentrée 2012 conformément à l'engagement du président.

Sur le terrain, le verdict est tout autre :

- plus de 1400 classes rayées de la carte (dont 200 en éducation prioritaire)
- 2000 postes RASED supprimés
- 846 postes de remplaçants supprimés
- 100 Maîtres Formateurs
- 143 conseillers pédagogiques
- 460 postes de soutien en Éducation Prioritaire

Ces chiffres accablants illustrent la triste réalité de la préparation de la rentrée 2012.

Le SNUipp-FSU, après avoir mobilisé dans tous les départements et au niveau national pour combattre ces mesures, s'est encore récemment adressé au Ministre pour lui demander de revoir sa copie. Toutes les situations doivent être ré-examinées et dans l'immédiat un gel des suppressions de postes pour la rentrée 2012 est indispensable.



LES ENSEIGNANTS MÉPRISÉS

Parallèlement, le MEN, non content de faire des économies sur l'Éducation entend également en faire sur le dos des enseignants.

Après l'augmentation des cotisations retraites au 1er janvier qui a conduit, de façon historique, à une baisse des salaires, place :

- **au jour de carence** : mesure injuste et accusatoire qui contribue à sa façon au dénigrement que nous subissons depuis plusieurs années.
- **À la réforme de l'évaluation des enseignants** : réforme qui induirait notamment un alignement des carrières vers le bas.

Autant de dossiers que le SNUipp et la FSU dénoncent et combattent quotidiennement avec un souci permanent de fédérer et d'organiser les ripostes nécessaires.

Bien qu'indépendants politiquement, nous ne pouvons ignorer les échéances électorales à venir. Aussi, le SNUipp et la FSU se sont d'ores et déjà adressés aux candidats afin de leur faire préciser leur projet, notamment en matière d'éducation et de considération des personnels. Au regard des sujets de mécontentement qui habitent notre quotidien, il serait inenvisageable ne pas faire entendre nos revendications.

Quoiqu'il en soit, ces élections ne sauraient être une fin en soi et notre capacité à nous mobiliser et à faire entendre notre voix et nos exigences est et restera primordiale même après le (joli?) mois de mai.

**SYNDIQUEZ-VOUS !
PARTICIPEZ AUX REUNIONS
et MANIFESTATIONS**

**PROPOSEES et ORGANISEES
par le SNUipp et la FSU.**

Antoine JEANTET



Fédération
Syndicale
Unitaire

RETOUR SUR LA CARTE SCOLAIRE EN SAÔNE-ET-LOIRE

Nous voilà donc arrivés au terme des opérations de carte scolaire 2012. Dans un contexte pré-électoral un peu particulier, cette carte scolaire nous laissera à tous un arrière-goût amer.

En effet, les promesses du président candidat de ne pas fermer de classes hors démographie ont amené un traitement cynique de ces opérations, les postes qui « ne se voient pas », non directement devant classe payant un très lourd tribut.

La saignée opérée sur les RASED (environ 3000 postes retirés nationalement et 14 départementalement) laissera à la prochaine rentrée 250 000 élèves sans aide spécialisée, appliquant à ces élèves et à leurs familles la double peine.

Concernant les classes, ce sont tout de même 35 fermetures qui sont prononcées, créant ici ou là des situations difficiles pour les élèves et les équipes car la plupart du temps non justifiées par la démographie. Et que dire des postes de remplaçants !

Partout où nous avons été sollicités, le SNUipp a accompagné les équipes et les parents sur le terrain au cours de leur mobilisation.

Concernant les RASED, le SNUipp a également été à l'initiative de la projection en divers endroits du département du film « Un parmi les autres » suivant un rééducateur dans son travail quotidien. Nous avons également initié une demande d'audience auprès de M.MASCIO, adjoint à l'IA, audience au cours de laquelle nous avons demandé la transformation des fermetures en blocages. Nous avons réitéré cette demande lors du CDEN du 20 février et nous avons pu constater qu'elle faisait consensus (hormis le préfet et l'Inspecteur d'Académie) au sein de cette instance qui n'a malheureusement qu'un rôle consultatif.

Dans un communiqué de presse daté du lendemain, cette demande a même été reprise par le Président du Conseil Général puisque celui-ci précise : « En raison des élections présidentielles et législatives qui auront lieu dans quelques semaines, j'ai formellement demandé au préfet de prendre une mesure de blocage provisoire de ces décisions qui pourront faire l'objet d'une nouvelle concertation et de directives sensiblement différentes selon les résultats du 6 mai et 17 juin prochain. Ces modifications applicables à la rentrée de septembre seront rendues possibles par le vote d'une loi de finance rectificative. »

Même s'il faut accueillir cela avec toute la prudence qui convient, c'est quand même une petite lueur d'espoir pour tous ceux qui se battent pour que notre école soit à la hauteur de ses ambitions.



A la rentrée 2012, les RASED paieront un lourd tribut dans la répartition des suppressions de postes. Ce sont entre 2500 et 3000 postes qui vont disparaître au niveau national.

Les situations locales sont certes diverses mais pour certains départements (90 postes supprimés en Gironde, 81 en Seine et Marne, 40 dans l'Hérault, 40 dans l'Aisne...), ce sera un véritable cataclysme dont les conséquences seront tragiques.

250 000 élèves ne bénéficieront plus d'aucune aide spécialisée. On les laissera s'enfoncer dans l'échec scolaire, la violence et l'exclusion.

Ne plus apporter de réponse pédagogique à la difficulté scolaire risque d'amener les élèves à ne plus recevoir qu'une prise en charge médicalisée, ou alors une prise en charge privée, laissant les familles qui le peuvent en supporter le coût !

Les conséquences de ce naufrage coûteront très cher à la société ! Nous avons là un parfait exemple d'une politique à très courte vue.

Du côté des personnels, les missions - en contradiction avec les textes officiels en vigueur - seront profondément modifiées. Les interventions directes auprès des élèves vont quasiment disparaître au profit d'un rôle d'expertise pour gérer des situations d'urgence ou de formation des collègues à l'aide personnalisée. Leurs compétences seront utilisées au bon vouloir de l'administration pour toutes sortes de tâches, sans aucun cadrage national.

Toujours et encore, à l'approche d'échéances électorales majeures, il n'est pas inutile de dénoncer une fois de plus une carte scolaire qui sacrifie l'école, ses missions, ses valeurs mais surtout ses principaux usagers, **les élèves**, dont les plus fragiles vont encore une fois payer l'addition ! De cela, nous devons tous mettre en avant notre légitime indignation.



MARC DAILLOUX

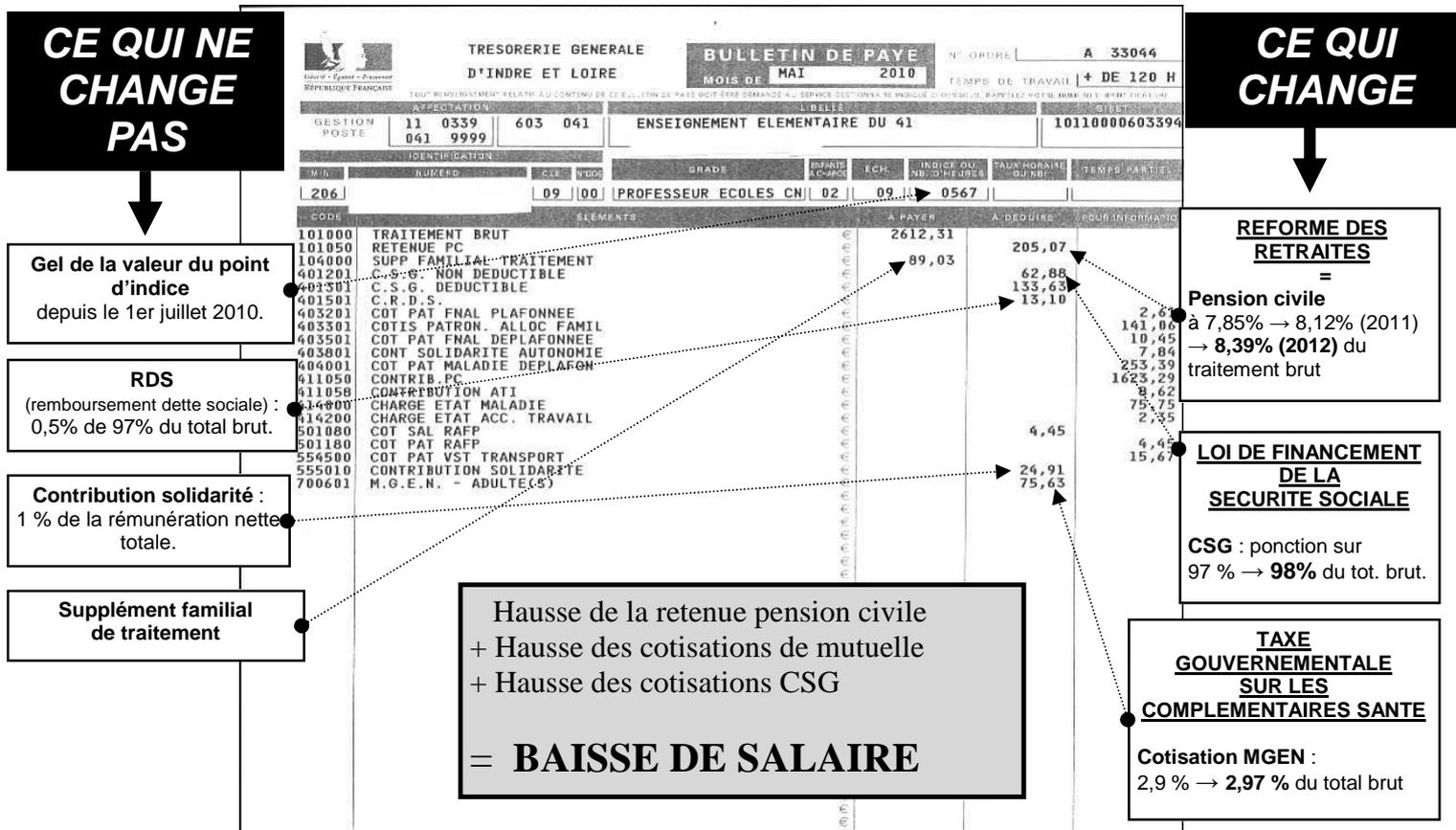
Pourquoi notre salaire a baissé au 1er janvier 2012?

Conséquences des politiques gouvernementales sur notre bulletin de paye

En recevant leur bulletin de salaire de janvier, les collègues auront la désagréable surprise de constater que le « net à payer » est en baisse. Les personnels de l'éducation nationale subissent ainsi une nouvelle baisse de salaire, dictée par la politique d'austérité du gouvernement. L'ensemble de ces mesures se traduiront par une baisse du salaire moyen de 10 € entre décembre 2011 et janvier 2012. Cette hausse des cotisations et contributions au 1^{er} janvier s'inscrit par ailleurs dans un contexte où le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'est particulièrement dégradé : la valeur du point d'indice n'a pas évolué depuis le 1^{er} juillet 2010 et les dernières publications de l'INSEE indiquent une hausse des prix de 2,5 % sur un an.

Cette baisse de salaire n'est pourtant qu'un début. Aucune revalorisation du point d'indice n'est annoncée alors que, dans le même temps, la retenue pour pension civile va continuer d'augmenter progressivement chaque année **jusqu'à atteindre 10,55 % en 2020, ce qui représentera une ponction moyenne de 65 € par mois**. L'augmentation du taux de retenue pour pension est la conséquence du gel par l'Etat de sa participation comme employeur au financement des pensions. **Cela revient donc à faire financer par les agents des engagements que l'Etat ne respecte plus.**

Le SNUipp et la FSU dénoncent cette nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des salariés et les plans d'austérité imposés par le gouvernement qui font porter les efforts sur les seuls salariés. Le SNUipp, avec la FSU, demande une augmentation de la valeur du point, la compensation des pertes intervenues ces dernières années, une amélioration globale de la grille et des mesures pour que tous les enseignants puissent finir leur carrière à l'indice terminal du corps.



NOTE TECHNIQUE SUR LA FICHE DE PAYE

Le traitement brut: Indice x (valeur de l'indice brut*) ***4,6303 €** au 1er juillet 2010.

Le total brut est celui qui apparaît dans la colonne de gauche de la feuille de paye. Il est égal à la somme du traitement brut plus les indemnités diverses et le SFT (Supplément Familial de Traitement). Les allocations familiales sont versées à part directement par la CAF.

Les prélèvements :

- Pension civile : **8,39 %** du traitement brut (hors indemnités et prestations). La PC était déjà passé de 7,85 % à 8,12 % en janvier 2011.
- CSG non déductible : (total brut x 97 %) x 2,4 %
- CSG déductible : (total brut x 97 %) x 5,1 %
- RDS : (total brut x 97 %) x 0,5 % **8 %**
- Contribution Solidarité : 1% de la rémunération nette totale, c'est-à-dire 1 % de : [(traitement brut + indemnité + supplément familial)] - [retenue pension civile et RAFFP]
- Cotisation RAFFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) : 5 % de toutes les indemnités (y compris) le SFT non soumises à retenue par pension civile.

Salaire net imposable : Il se calcule de la manière suivante : Salaire net à payer + (CSG non déductible + RDS + cotisation mutuelle).

MGEN (mutuelle) : On passe de 2,9 % à **2,97 %** du traitement brut mensuel + primes et indemnités + NBI. La taxe sur les complémentaires santé, de 3,5 % début 2011, elle est passée depuis à 7%, en ayant des répercussions directes sur les cotisations.

Supplément familial de traitement: prestation spécifique à la fonction publique.

1 enfant = 2,29 euros ; 2 enfants = 10,67 € + 3% du brut ; 3 enfants = 15,24 € + 8 % du brut ; 4,57 € + 6 % du brut par enfant supplémentaire
 Pour calculer 3 % du traitement brut, il faut prendre comme référence l'indice « plancher » 449. Autrement dit pour 2 enfants, le SFT ne peut être inférieur à 71,74€, l'indice plafond est de 717.

Infos Diverses - Infos Diverses

JOUR DE CARENCE :

La chasse aux malades est ouverte !

Les députés ont voté l'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires, en catimini, sans discussion ni information préalable des organisations syndicales.

Concrètement, cela signifie que **chaque agent public ne sera payé qu'à partir du 2^{ème} jour de congé maladie**, soit une perte franche d'une journée de salaire !

Gouvernement et parlementaires justifient cette décision par 3 raisons essentielles :

1 Rétablir l'équité entre public et privé : INTOX !

La « tarte à la crème » du gouvernement est à nouveau servie ! Sait-on que **80% des salariés du privé sont protégés par des conventions collectives, des accords d'entreprises ou des assurances financées par les employeurs ? Pourquoi l'État employeur ne financerait-il pas le jour de carence comme le font la grande majorité des moyennes et grandes entreprises ?**

2 Lutter contre les fraudeurs : INTOX !

Chaque malade est désormais suspecté d'être un tricheur. Certains députés vont jusqu'à mentionner le taux d'absentéisme dans l'Éducation Nationale. Que de confusions ! Faut-il rappeler que **la majorité des jours d'absence est liée aux congés de maternité dans une profession particulièrement féminisée (plus de 80% de femmes dans le corps des PE) ?**

Doit-on accepter de perdre des journées de salaire pour des maladies véhiculées par notre cadre professionnel ? A-t-on à s'excuser de faire un métier de plus en plus pénible, source de stress et de fatigue ? Le gouvernement ne peut pas raisonnablement pointer du doigt les fonctionnaires au moment où les consultations sur les risques psychosociaux se multiplient dans les ministères de la fonction publique. **Pour limiter le nombre d'arrêts maladies, il faut principalement agir sur les conditions de travail des salariés !**

3 Permettre de nouvelles rentrées dans les caisses de la Sécurité Sociale : INTOX !

Effectivement si cette mesure va générer de nouvelles recettes estimées à120 millions d'€, **on est bien loin des 20 à 30 milliards d'€ qui pourraient être récupérés, selon la cour des comptes, en supprimant les niches fiscales dont bénéficient essentiellement les plus riches.** Et cela sans conséquence néfaste pour l'économie du pays...

Cette mesure prise dans la précipitation, est injuste et inefficace. **Elle va impacter considérablement le pouvoir d'achat des agents publics au moment où, pour la première fois depuis 1945, le point d'indice est gelé pour la 2^{ème} année consécutive. Cela cumulé à une hausse des cotisations sociales (Voir article : Janvier 2011 : Baisse des salaires)....Heureusement, il y a une chose qui n'augmente pas (voir article en dernière page ...Profitez-en)**

Jour de carence : Dans les détails

La mise en œuvre de la loi dans le cadre du plan d'austérité a été actée à **compter du 01/01/2012**. La circulaire d'application est parue fin février : les premiers retraits de salaires pouvant être effectués sur la paye de mars et avec effet rétroactif.

Les congés longue maladie ou longue durée (CLM / CLD), les congés maternités et arrêts liés à la grossesse et aux suites pathologiques, les congés pour accident de service et maladie professionnelle ne sont pas concernés par ce jour de carence.

Retrouvez la pétition initiée par la FSU sur notre site : 71.snuipp.fr



DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION : ÇA EXISTE !

Faute de formation continue digne de ce nom ou de possibilité de bénéficier de congé de mobilité (disparu en 2000 dans l'Éducation Nationale), le DIF (Droit Individuel à la Formation) existe depuis 2007 !

Ce dispositif est souvent méconnu des collègues et à juste titre : Créé depuis maintenant 5 ans, il a fallu attendre 2011 pour qu'une première information soit envoyée aux enseignants du 2nd degré et le 23 janvier 2012 pour le 1^{er} degré.

Ce DIF consiste pour chaque enseignant en un crédit d'heures de formation, en dehors des « 108 heures » réglementaires.

Chaque enseignant à temps complet bénéficie de 20 heures de DIF par an plafonné à 120h. Sont prioritaires les formations hors plan de formation (projet professionnel) et hors temps de service. Lorsque la formation s'exerce sur une période de congé, une allocation de formation est versée (50% du traitement horaire).

Le coût de la formation peut être pris en charge par l'administration.

Les collègues intéressés pour mobiliser leur DIF lors de la prochaine année scolaire devaient retourner leur formulaire avant le 9 mars.

Avec ce dispositif, on est encore bien loin d'une véritable possibilité de deuxième carrière pour les enseignants qui sont pourtant de plus en plus nombreux à vouloir se diriger vers d'autres métiers.

« Convoqué chez votre IEN ou l'IA, pensez à vous faire accompagner par un délégué du personnel du SNUipp »



EVALUATION DES ENSEIGNANTS : Le Grand Retour

La dynamique et la mobilisation unitaire de ces derniers mois (Pétition intersyndicale + Grève du 15 /12 et 31/01) ont contraint le ministère à un premier recul sur les questions d'évaluation des enseignants et d'avancement de carrière :

- Report de la mise en œuvre
- Annulation du gel des promotions pour les années 2012 à 2015
- Ouverture de négociations

Pour autant, le SNUipp comme la majorité des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants a décliné cette invitation. En effet, seule une remise à plat totale des questions d'évaluation des enseignants et de l'avancement de carrière auraient permis une concertation constructive. Or le Ministère, malgré la mobilisation importante, a souhaité maintenir les principales orientations comme cadre de travail à ce cycle de « concertation ». Cette façon de procéder n'était à nos yeux pas acceptable.

UN NOUVEAU PROJET DEJA SUR LA TABLE !

Non content de ne pas avoir pu mener à bien son entreprise, le Ministère revient à la charge avec un nouveau projet, qui dans les grandes lignes est la copie conforme du précédent :

- * Entretiens professionnels tous les 3 ans entre enseignants et IEN
- * Disparition de la notation et mise en avant d'un processus d'auto-évaluation basé notamment sur les résultats des élèves
- * Evaluation et déroulement de carrière restent toujours liés ; l'IEN « émet des propositions de réduction d'ancienneté » pour un certain nombre d'enseignants.
- * Le rythme de passage retenu comme base est l'actuel passage à l'ancienneté (le plus lent)
- * Mise en œuvre pour les PE à compter de la rentrée 2013

Le SNUipp continuera donc à combattre ce nouveau projet néfaste au déroulement de carrière de l'ensemble des enseignants ainsi qu'à l'École en général au vu, notamment, des relations qu'il conduira à instaurer dans les équipes (mise en concurrence des enseignants où chacun devra faire valoir son travail au détriment de celui des collègues)

8 MARS 2012 : Nouvel Étape

Après des mois d'absence de dialogue social, le Ministre a mis à l'ordre du jour du CTM (Comité technique Ministériel) l'examen de ce nouveau projet de décret. Afin de dénoncer aussi bien les pratiques que le contenu, l'ensemble des organisations syndicales ont décidé de boycotter ce CTM.

Que vaut cette précipitation dans un contexte de campagne électorale où sont mises en débat des propositions engageant l'ensemble de la profession?

Ce passage en force n'est pas acceptable. Le SNUipp et la FSU, avec l'ensemble de la profession, saisiront toutes les possibilités afin d'exiger le retrait de ce projet.

La pétition unitaire initiée en décembre 2011 reste d'actualité : <http://retraitduprojetevaluation.net/>

PEUT-ON ÊTRE PROF
SANS FORMATION ?



CA TANGUE AUSSI CHEZ les IA !

Le SIA (Syndicats des Inspecteurs d'Académie) dénonce également ce projet. Certains d'entre eux, fait historique, étaient d'ailleurs en grève le 15 décembre.

Afin de présenter cette réforme certains d'entre eux ont été invités à participer à une action proposée par l'E-SEN (École Supérieure de l'Éducation Nationale) intitulée « Mise en place de l'accompagnement de la réforme nouvelle gouvernance ; appréciation de la valeur professionnelle des enseignants »

Loi d'être une concertation, cette rencontre avait pour but de « déterminer les conditions d'efficacité de présentation de la réforme » autrement dit, il s'agit, à travers cette initiative de transformer les cadres supérieurs de l'Éducation en VRP de la pensée ministérielle.

D'emblée le ton est donné, la parole est libre mais il n'y a de place ni pour le débat ni pour la polémique. Le seule réflexion à mener est : « Comment présenter ce projet de la façon la plus acceptable possible ». Il s'agit donc bien de trouver les arguments publicitaires pour vendre un projet unanimement rejeté.

Le management s'impose encore un peu plus dans les pratiques de notre Ministère....

Pour le SIA, « ce mode de management qui va à l'encontre de toute prise d'initiative et d'innovation n'engendrera qu'un nivellement par le bas des pratiques professionnelles. Les premières victimes en seront les élèves et plus particulièrement les plus fragiles qui auront des professeurs obéissants, sans initiative et sans relief »

ÉCOLE DU SOCLE : ILS AVANÇENT

La circulaire de rentrée du Ministère prévoit la généralisation de la mise en place de l'école du socle. Récemment, l'école du socle a été au centre des vœux du président-candidat Sarkozy.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, après un an d'expérimentation, le dispositif a été généralisé à toutes les écoles et collèges publics (soit 46 bassins de collèges).

ARGUMENTS MIS EN AVANT PAR L'ADMINISTRATION POUR FAIRE ENTRER ECOLES ET COLLEGES DANS L'ÉCOLE DU SOCLE

- **Mutualisation et rationalisation des compétences, des moyens budgétaires (ETP), physiques (locaux)**
- Mise en place du **socle commun**
- **Aide aux élèves en difficulté**, lutte contre l'échec scolaire
- **Éviter la fermeture de petites structures** (classes uniques et petits collèges)
- **Les personnels des écoles sont les plus compétents pour traiter la difficulté scolaire.**
- **Rompre l'isolement professionnel**, travailler en équipe
- Certains parents refusant l'orientation en SEG-PA (« par éloignement ou représentation scolaire »), les écoles du socle permettraient aux élèves de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** au collège unique.

Étrange comme certains arguments se recourent avec ce qu'on pouvait déjà lire dans les projets de loi déposés concernant la mise en place des EPEP ou E2P



COMMENT CETTE ÉCOLE DU SOCLE SE MET-ELLE EN PLACE ?

L'article 34 de la loi d'orientation de 2005 permet la mise en place d'expérimentations.

Les Projets sont déposés par les chefs d'établissement auprès de l'IA puis validés par le Recteur. En fonction des objectifs poursuivis : une dotation d'enveloppes d'heures supplémentaires (HS) est allouée par le rectorat aux établissements.

Dans cette école du socle, le Pilotage est mené par le chef d'établissement du collège (animation, évaluation des personnels...).

Dans le département, depuis un an, la quasi intégralité des stages de formation continue est dédiée à la mise en place de l'école du socle.

Concrètement :

Chaque « école du socle » est différente dans sa structuration et son organisation. L'école du socle engage les personnels des écoles élémentaires, les remplaçants, les RASED, les PE dont le service est incomplet et les enseignants surnuméraires.

Selon les cas, les personnels des écoles interviennent :

- Gracieusement et bénévolement hors temps de classe
- Avec des HS (Heures supplémentaires) sur la dotation horaire du collège (et non de l'IA)
- Sur le temps de service et de classe, pour accompagnement des élèves en difficulté et des élèves en situation de handicap par exemple...
- Sur le temps d'animation pédagogique
- En complément de service d'enseignants du second degré.

Des permutations de services entre enseignants des premier et second degrés sont envisagées même si à ce jour, peu d'interventions de personnels du second degré dans les écoles sont effectives.

La mise en place de l'école du socle pour faire le lien entre SEGPA et lycées professionnels avec intervention de PE en Lycée Professionnel est également annoncée.

Alors que faire ?

Le socle commun et l'école du socle engagent pleinement un travail fédéral, c'est le sens de l'appel que nous avons lancé et initié au niveau du SNUipp71 et de la FSU71. Il est important que nous prenions toute la mesure de ce qui se joue pour lutter efficacement contre ce projet qui tourne indéniablement le dos à toute ambition pour l'école.

La Réunion d'Information Syndicale du 18/04 (voir ci-après) sera une occasion d'échanger notamment sur la question du LPC, pierre angulaire de cette école du socle.

**L'ÉCOLE DU SOCLE :
QUELLES PROBLÉMATIQUES ?
QUELS DANGERS ?**

1/ Aspects pédagogique et philosophique

La FSU a élaboré le principe d'une **culture commune** qui, au regard du projet de démocratisation scolaire, n'a rien à voir avec le socle commun que nous dénonçons depuis sa mise en place.

2/ Statut et le service des enseignants

Selon l'IA des Pyrénées Atlantiques, Le statut de 1950 constitue un « obstacle majeur » à la mise en place de l'école du socle. L'école du socle percuté le débat sur le service des enseignants (intervention de PE à 27 h sur des missions PLC— prof lycée collège— avec un service de 18 h). **L'administration de son côté a saisi l'intérêt de ce type d'interventions pour faire une fois de plus des économies de moyens.**

3/ Travail en équipe

Bien évidemment, pas de temps de concertation dégagé pour le collectif mais bien une individualisation des parcours et des carrières pour les enseignants. Certains collègues ont même reçu des pressions importantes pour ne pas divulguer d'informations aux organisations et éviter ainsi que des résistances se mettent en place.

4/ Prise en charge des élèves en difficulté.

Comment penser que les PE pourront faire réussir en 6^{ème} des élèves en difficulté alors que cela a été difficile à l'école primaire et que les moyens mis à disposition pour accompagner ces mêmes élèves disparaissent ?

Dans certains secteurs, le maintien de postes RASED est corrélé à l'intervention de ces derniers au collège.

5/ Liberté pédagogique

Toujours moins avec la mise en place d'objectifs chiffrés inscrits aux projets. **Recentrage sur les fondamentaux des programmes et les compétences du socle avec comme outil transversal le LPC (Livret Personnel de Compétence)**

6/ Autonomie, Écoles et territoires

On assiste à une morcellisation des structures éducatives sur le territoire. L'IA des Pyrénées Atlantiques convient lui-même qu'il ne « maîtrise rien et qu'il n'a aucune information sur ce qui se passe dans les écoles du socle ». L'école du socle « évacue » la mise en place des EPEP sur l'organisation de l'école sur le territoire. Alors que pour le moment, chaque cadre (IEN) a sous son autorité 300 PE, la mise en place des écoles du socle renforce le contrôle des personnels avec la présence proche du chef d'établissement qui pilote le dispositif. Depuis cette mise en place, **le principal du collège peut alors assister à l'inspection des collègues PE.**

Réunion d'Information Syndicale

MERCREDI 18 AVRIL : L'ÉVALUATION : du côté des élèves.

« Évaluer dans la classe: Pour qui, Pour quoi, Comment? »

L'équipe du SNUipp 71 vous invite à partager un moment de réflexion et d'échanges autour de l'épineuse question de l'évaluation.

« Peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir... »

Cette maxime rurale pourrait illustrer avec à-propos les débats actuels sur les pratiques en termes d'évaluation, et notamment la pression grandissante exercée sur les équipes enseignantes autour du Socle Commun, du « Livret de compétences » et des évaluations nationales CE1-CM2.

Pour nous aider à analyser les difficultés que posent les injonctions liées à l'évaluation dans notre pratique quotidienne, nous accueillerons:

Alexis Bisserkine, Enseignant Maître Formateur associé à l'INRP

**Pierre Boxberger, ancien responsable pédagogique de l'IUFM de Mâcon,
auteur du livre « l'école impossible ? »**

Un membre du secrétariat National du SNUipp spécialiste des questions éducatives.

Mercredi 18/04 de 9 h à 12 h

à la Maison des Syndicats (2 rue du Parc à Chalon sur Saône).

Plus d'informations sur notre site et dans notre prochaine publication

RENCONTRES ET INITIATIVES A VENIR

Le GEM 71

Depuis maintenant trois ans, des enseignants de tout le département ont décidé de manifester leur envie d'une autre école en se regroupant au sein d'une **association représentant le mouvement Freinet**, le GEM71 (Groupe de l'Ecole Moderne). Cette dernière a pour visée de :

- Permettre la présentation de pratiques coopératives différentes, **sans dogmatisme, sans sectarisme ni prosélytisme**

- Allier **problématiques pédagogiques et réflexions** sur les enjeux de l'éducation et de l'enseignement

- **Créer des outils** articulant **métier d'enseignant et métier d'élève**

- Proposer des **rencontres de formation** avec des enseignants chercheurs

Notre groupe départemental se réunit donc régulièrement hors temps scolaire, les mardis soirs ou mercredis matins. Ces temps d'échanges nous permettent d'avancer collectivement et individuellement. Pour information, nous portons à votre connaissance le calendrier de ces rencontres :

Mercredi 21 Mars (Lieu à définir) - Mardi 17 avril (Ecole Champ Batard à Torcy) - Mercredi 23 Mai (Lieu à Définir) - Mardi 19 Juin (Ecole Marcel Pagnol à Champforgeuil)

Nous comptons sur votre présence pour enrichir nos échanges.

Contacts: laurenceboisdargent@gmail.com
ahadri@orange.fr
florence.geroudet@neuf.fr



STAGES FORMATION SYNDICALE

Stages nationaux organisés par la FSU sur Paris.

- **La crise et ses réponses**, le jeudi 31 mai.

- **Sécurité sociale professionnelle (mobilité professionnelle, continuité des droits...)**, les mercredi 6 et jeudi 7 juin.

Syndiqués, vous êtes intéressé, nous contacter. Frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par la section départementale. Attention : Autorisation d'absence de droit à solliciter au moins un mois avant la date du stage.

AGENDA MILITANT

Mercredi 14 Mars à 20h : **Ciné-débat** autour du film « **Debtocracy** » : **La dette : le casse du siècle.**
(Maison des syndicats—Chalon)

Vendredi 16 mars à 20h et samedi 17 mars à partir de 10h : **Mouvement Freinet de l'Ain** "Faire de l'école un système vivant et sécurisant" (voir affiche ci-dessous)

Mercredi 11, 26/04 et 5/05 : **actions antinucléaires** "éteignons les lumières" de 19h55 à 20h

Vendredi 30/03 : **Conférence gesticulée sur les services publics** par Thierry Rouquet (Salle Gambetta à Macon)

Spectacles au profit de RESF :

-Samedi 17 Mars : **Du théâtre ce soir ?** (2 pièces) - Théâtre des Copiaux à Chagny (20h)

- Samedi 24 mars 20h30 : **Les Mèrengeules chantent...** au Syndicat des mineurs (Montceau) :

- Samedi 7 avril 20h30 : **Peter Peter Folk et Tekpaf chantent.** (Salle de La Trèche à Sanvignes)

Samedi 31 mars à 11h : **Congrès départemental des DDEN de Saône et Loire** :

Conférence d'Eddy KHALDI "L'école et les services publics en milieu rural"

(Auditorium de Montceau Quai Jules Chagot)

FAITES-NOUS PARVENIR VOS INFOS !!

Retrouvez l'agenda des manifestations à venir sur notre site

Mouvement Freinet de l'Ain : 2^{ème} rencontre de parents, enseignants, élus, citoyens, jeunes et enfants

FAIRE DE L'ECOLE UN SYSTEME VIVANT ET SECURISANT

Albert JACQUARD
Bernard COLLOT - Jean-Pierre LEPRI - Laurent OTT
Anna PINELLI - Christian ROUSSEAU
Conférences, tables rondes, stands associatifs, animations enfants

ENTREE LIBRE

Vendredi 16 Mars 2012 à 20 h
et **Samedi 17 Mars** à partir de 10 h
Salle des fêtes de **HAUTEVILLE (Ain)**

Programme disponible sur <http://gem01.marelle.org>
Contact : 04 74 36 41 98 / 06 67 09 83 91
Restauration bio, possibilité d'hébergement sur place

Logos: GEM, GEM 71, FREINET, CREPSC, fcpce, Plateau Pédagogique Communauté de Communes

STABILITE BUDGETAIRE

Gaz (+4,4% au 1^{er} janvier ; + 65% en cinq ans), SNCF (+3,2%), mutuelles (de + 3,5% à 7%), taxes sur les alcools et sodas...Hausse des cotisations sociales au titres des pensions (passant de 8.12% à 8.39%et entraînant une baisse des salaires)

Tout augmente ! Tout ?

Noooooon, pas la cotisation syndicale au SNUipp71 !

Profitez-en....

*Vous trouverez
un bulletin d'adhésion
dans ce journal*



DERNIERE MINUTE

Résultats Permutations Nationales

112 collègues ont demandé à quitter la Saône et Loire (dont plus de la moitié pour rejoindre la Côte d'Or) et 40 ont obtenu satisfaction (soit 35 %)

102 collègues ont demandé à intégrer notre département et 54 ont obtenu satisfaction soit (51%)

Au niveau national : le taux de satisfaction est de 25% seulement (En baisse continue depuis plusieurs années.)

L'immobilité devient une règle à l'Education nationale.

Contrairement aux engagements pris par les différents ministres depuis 2006, la mobilité n'est absolument pas favorisée et la grande majorité des demandes reste insatisfaite.

La faute à qui ? On vous le donne en 1000....Les suppressions de postes encore elles !

*Statistiques et résultats consultables sur notre site :
71.snuipp.fr*

